

[La Métropole lauréate du prix « Pionnier de la consultation citoyenne » pour son Parc naturel urbain le Champ des Bruyères](#)

La Métropole Rouen Normandie a obtenu ce matin le prix « Pionnier de la consultation citoyenne » organisé par la DREAL dans le cadre de son colloque « Sobriété foncière : une force pour nos territoires » pour la consultation citoyenne menée pour le Parc naturel urbain du Champ des Bruyères, ancien hippodrome situé sur la rive gauche de l'agglomération. Cette distinction vient récompenser la démarche initiée et mise en œuvre au moment de l'établissement du programme et dont le projet réalisé et inauguré en septembre est largement issu.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie et Sylvie Nicq-Croizat, Vice-Présidente de la Métropole en charge de la démocratie participative, de la coconstruction citoyenne et de l'open data : « Le Préfet nous a remis aujourd'hui le prix « Pionnier de la consultation citoyenne », suite à la réalisation du Parc des Bruyères. Si nous sommes récompensés, c'est parce que nos prédécesseurs ont su placer la participation citoyenne au cœur de cet aménagement. Il faut les en remercier. C'est ainsi que seront construits tous les grands projets du territoire : avec les habitants et tous les acteurs concernés. C'est d'autant plus essentiel pour le Parc des Bruyères, véritable poumon vert de la Rive Gauche ! Face à l'urgence climatique, la sobriété foncière et la renaturation de nos villes sont des priorités. Ce prix vient récompenser notre capacité à associer les habitants aux grands défis des prochaines décennies. »

